

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

23_INT_125 - Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - L'utilisation de la cathédrale ne doit-elle pas être respectueuse de l'harmonie des lieux ?

Séance du Grand Conseil du mardi 22 août 2023, point 2.4 de l'ordre du jour

Texte déposé

Lors du Festival de la Cité 2023, le chœur dénommé Hot Bodies Choir a donné, dans la cathédrale de Lausanne, un spectacle au contenu explicite et appelant à la haine de divers groupes de personnes.

Le règlement sur l'utilisation de la Cathédrale prévoit à son article 8 que les critères suivants doivent notamment être respectés lors de demandes d'utilisation de la Cathédrale :

- La nature de la manifestation doit être en harmonie avec l'esprit du lieu ;
- Elle doit être de bonne qualité ;
- Elle doit être dépourvue de tout caractère polémique ou politique.

La représentation du Hot Bodies Choir lors du Festival de la Cité ne respecte visiblement en rien cet article. En l'occurrence, cette représentation contenait des passages à contenu explicite (qui aurait dû d'ailleurs faire l'objet d'une restriction d'âge pour ce spectacle), ainsi que des appels à la haine contre certains groupes (les assurances, les policiers, etc.). Dans le cas présent, c'est également la nature polémique de la représentation qui pose problème. Le caractère haineux de ce spectacle ne correspond en rien à l'esprit du lieu.

C'est la Commission d'utilisation de la Cathédrale instituée en vertu du règlement précité ou une délégation de celle-ci qui statue sur les demandes d'utilisation.

Dans le cadre du Festival de la Cité se pose la question de savoir si la Commission d'utilisation de la Cathédrale donne une autorisation générale ou si elle a un regard sur les spectacles proposés.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat considère-t-il que le règlement d'utilisation de la Cathédrale a été violé dans le cas d'espèce ?

2. Pour quelles raisons ce règlement a-t-il pu être violé de cette façon ?
3. Quelle est le processus décisionnel de la Commission d'utilisation de la Cathédrale lors de l'utilisation par le Festival de la Cité ?
4. Quelles garanties seront demandées aussi bien à la Commission d'utilisation de la Cathédrale qu'au Festival de la Cité pour que cela ne se reproduise plus ?
5. Une baisse de la subvention au Festival de la Cité est-elle envisagée ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Thierry Schneider	PLR
Pierre-François Mottier	PLR
Jean-Franco Paillard	PLR
Georges Zünd	PLR
Guy Gaudard	PLR
Patrick Simonin	PLR
Regula Zellweger	PLR
Alexandre Berthoud	PLR
Laurence Creteigny	PLR
Mathieu Balsiger	PLR
Jean-Marc Udriot	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Charles Monod	PLR
Gérard Mojon	PLR
Maurice Neyroud	PLR
Loïc Bardet	PLR
Nicolas Suter	PLR
Marc Morandi	PLR

Signataire	Parti
Michael Wyssa	PLR
Nicole Rapin	PLR
Elodie Golaz Grilli	PLR
Philippe Germain	PLR
Laurence Bassin	PLR
Florence Gross	PLR
Olivier Petermann	PLR
John Desmeules	PLR

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto(%27qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2g!%27);).

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).